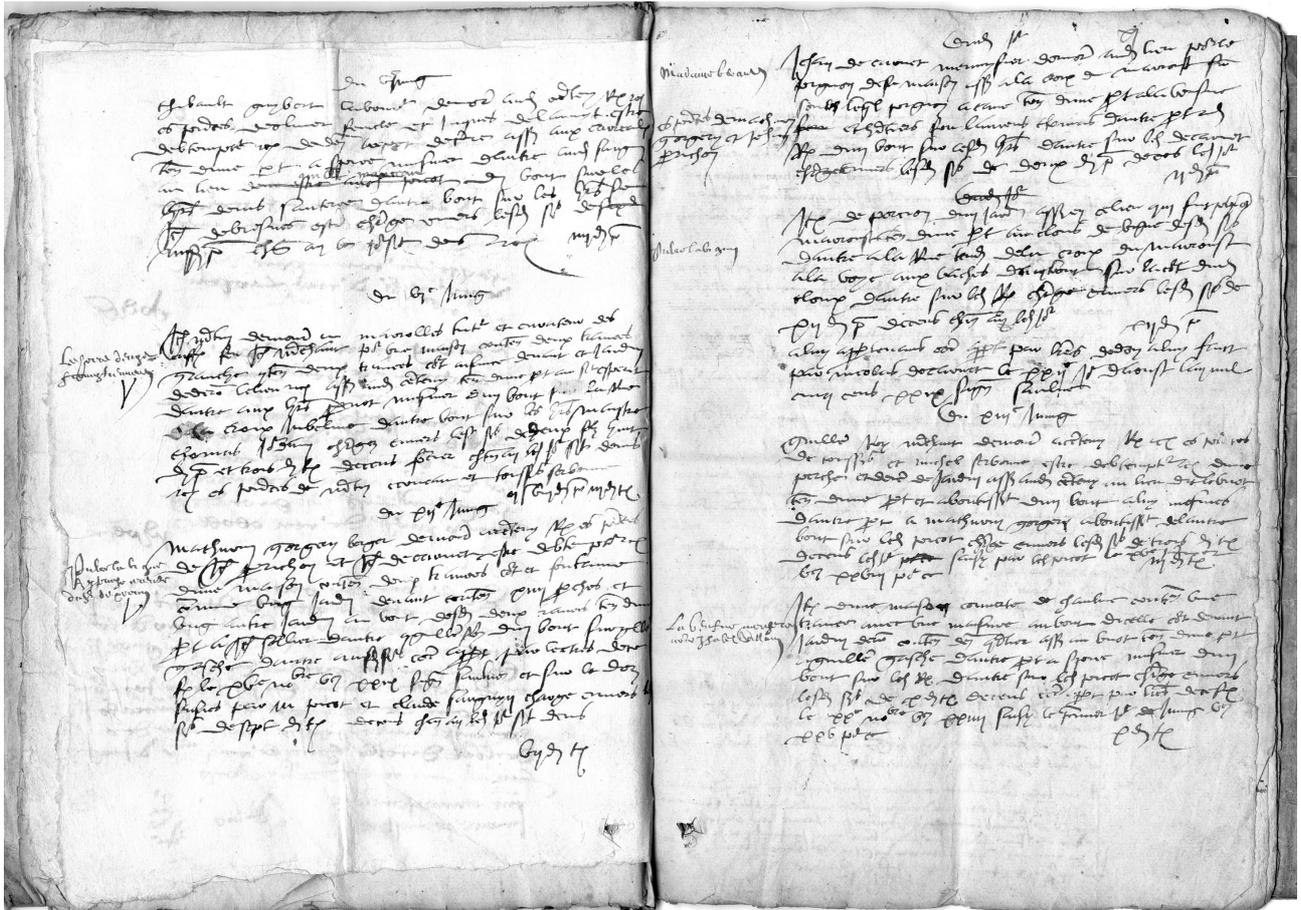


Terrier des seigneurs d'une partie de Santeny  
Michel PICOT et Claude SANGUY  
1531 – 1540

Document conservé aux Archives départementales de l'Essonne sous la cote A 1057

Image numérique 18



Nom image numérique AD91\_A\_1057\_18

**Transcription effectuée par Mme Le Touzé - Paléographe amateur reconnue  
Ex membre très active, du Cercle d'Etudes Généalogistes et Démographiques  
du Val-de-Marne**

Nom image numérique AD91\_A\_1057\_18

du 5 juin

**Thibault GUIBERT**, laboureur, demeurant au dit Santeny, es présence de Olivier [FENIGLE] et Jacques de LAUNAYE, être détenteur, etc... de 1/2 arpent, assis aux Carreaux, tenant d'1 part à Spire MUSNIER, d'autre au dit SANGUYN, au lieu de Guillaume MANCEAU ; d'1 bout sur celle de Denis SANTERRE à autre bout sur les hoirs de Jehan de BRESNES, étant chargé envers les dits seigneurs de 4 deniers parisis, chacun an, le jour de la St Denis pour ce

4 d. p.

du 6e juin

**Jehan MARTIN**, demeurant en Marolles, tuteur et curateur des enfants de feu Jehan MARCHAND, pour une maison contenant 2 travées, grange contenant 2 travées, cour devant et jardin derrière ce lieu cy, assis au dit Santeny, tenant d'1 part au St Esprit, d'autre aux hoirs Perrot MUSNIER ; d'1 bout, sur la rue de la Croix Jubeline ; d'autre bout sur les hoirs Me Thomas JOURDAIN, chargés envers les dits seigneurs de 2 sols 8 deniers parisis, et 3 deniers tournois de cens parisis, chacun an le jour St Denis, es présences de Martin CORNEAU et Toussaint SORBONNE

2 s 8 d. p. 3 d.tz

du 12 juin

**Mathurin GORGEY**, berger, demeurant au dit Santeny, reconnaît, es présences de Jehan PERRICHON et Jehan de CARNET, être détenteur ect... d'1 maison contenant 2 travées, cour et fontaine commune un jardin devant contenant 14 perches, et 1 autre jardin au bout des dites 2 travées tenant d'1 part à Jehan SOLLUT, d'autre à Guillaume ROY, d'1 bout sur Guillaume GASCHE, d'autre aux dits seigneurs, comme appert par lettres datées, faites le 15<sup>e</sup> novembre 529 [1529] signées SAULNE et sur le dos saisies par M. PICOT et Claude SANGUYN, chargé envers les dits seigneurs de 7 deniers tournois de cens, chacun an, le dit jour St Denis

7 d. tz.

du dit jour

**Jehan de CORNET**, menuisier, demeurant au dit lieu, pour le pignon de sa maison, assis à la Croix de Marront, sous lequel pignon a cave tenant d'1 part à la veuve et héritiers feu Laurent THOMAS, d'autre part ROY d'un bord sur les dits héritiers d'autre sur le dit de CARNET, chargé envers les dits seigneurs de 2 deniers parisis de cens, le dit jour  
Madame BERAULT  
es présences de Mathurin GORGEY et Jehan PERRICHON

2 d. p.

**Item** de portion d'1 jardin assis en ce lieu qui fut présente Croix Marront tenant d'une part au clos de vigne des dits seigneurs, d'autre à la rue tendant de la Croix du Marront à la voie aux vaches d'1 bout, sur la cour du dit clos, d'autre sur le dit ROY, chargés envers les dits seigneurs de 12 deniers parisis de cens chacun an, le dit jour  
à lui appartenant. Comme appert par lettres de déclaration à lui faites par Nicolas CARNET le 22<sup>e</sup> jour d'août 1529 signés SAULNE  
Pierre LABIGNE

12 d. p.

du 13 juin

**Guillaume ROY**, marchand, demeurant à Santeny, reconnaît es présences de Toussaint et Michel SORBONNE, être détenteur etc... d'1 perche et 1/2 de jardin, assis au dit Santeny, au lieu dit le Buot, tenant d'1 part et aboutissant d'un bout, à lui même, d'autre part à Mathurin GORGEY aboutissant de l'autre bout, sur le dit PICOT, chargés envers les dits seigneurs de 3 deniers tournois de cens, les dits saisis par le dit PICOT le 15<sup>e</sup> juillet 528 [1528] pour ce

3 d. tz.

**Item** d'1 maison recouverte de chaume, contenant 1 travée avec une mesure au bout d'icelle, cour devant, jardin derrière, contenant 1/2 quartier, assis au Buot, tenant d'1 part à Guillaume GASCHE d'autre part à Spire MUNIER ; d'1 bout sur le dit ROY, d'autre sur le dit PICOT, chargés envers les dits seigneurs de 10 deniers tournois de cens, comme appert par lettres datées le 20<sup>e</sup> novembre 524 [1524] saisies le 1<sup>e</sup> jour de juin 525 [1525] pour ce

10 d. tz.

**La veuve MOUSERON nommée Isabelle VILLAIN.**